



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 28 / 03 / 2025

Dossier complet le : 28 / 03 / 2025

N° d'enregistrement : 2025-6002

1 Intitulé du projet

INSTALLATION DE TRANSIT et STOCKAGE temporaire de déchets non dangereux (ICPE 2716) issus d'une ICPE /Extension d'un site existant :

- Exploitation d'un bassin enterré bâché (lagune) d'un volume de 2 400 m3, destiné au stockage temporaire du NHECTARE (fraction liquide de digestats produit par le Site de méthanisation AMIENS Métropole, exploité par IDEX Environnement)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

/

Prénom(s)

/

2.2 Personne morale

Dénomination

SAS VETA

Raison sociale

SAS

N° SIRET

4 9 3 3 6 9 8 6 2 0 0 0 2 1

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

HERMANT

☒ Monsieur

Prénom(s)

Jean Philippe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
2716.Transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes	Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 1. Supérieur ou égal à 1 000 m³ => Régime ENREGISTREMENT PROJET : 1 bassin bâché et enterré de "type lagune" de 2400 m3,

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

EXPLOITATION d'un bassin de stockage enterré et bâché, de type lagune, d'une capacité de 2400 m3 sur un site dédié au stockage de déchets non dangereux (effluent destiné à l'épandage).

L'effluent stocké temporairement avant épandage, dénommé NHECTARE est produit par l'usine de méthanisation d'Amiens Métropole, exploitée par la société IDEX ENVIRONNEMENT Picardie. Le code déchet de cet effluent liquide est le 19 06 03.

Cet effluent est déjà stocké sur ce site dans des installations déjà autorisées/régularisées

L'épandage de cet effluent est autorisé par arrêté préfectoral. Le plan d'épandage respecte les dispositions de l'Annexe I "Dispositions technique en matière d'épandage" de l'arrêté du 06/06/2018 de la rubrique 2716.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de :

- disposer de capacités de stockage supplémentaires pour faire face à l'augmentation de production de l'effluent "Nhectare" et respecter les périodes d'interdiction d'épandage (calendrier réglementaire "Zone Vulnérable").

Le stockage sera uniquement mis à disposition du NHECTARE (mélange de déchets interdit), en tant que STOCKAGE EXTERNALISE et TEMPORAIRE.

- Ce stockage externalisé se situe à proximité du parcellaire dédié au plan d'épandage.

(le projet a été évoqué lors d'une réunion avec la DREAL 80 concernant le plan d'épandage, en novembre 2024).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Création d'un bassin enterré, bâché et étanche de 2 400 m³

Une demande de Déclaration préalable de travaux a été faite auprès de la mairie d'Ô-DE-SELLE en mai 2023. Un certificat de Non Opposition a été délivré en retour par la mairie en octobre 2023 (Certificat joint en PJ)

La phase de travaux a consisté en un terrassement, nivellement et talutage des abords puis pose d'une géomembrane étanche.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation du stockage correspond au dépotage et au pompage de l'effluent stocké (Nhectare):

1. En période de stockage (périodes d'interdiction d'épandage) : le Nhectare est acheminé par citernes agricoles ou routières.
2. En période d'épandage: la reprise de l'effluent est réalisée par des citernes agricoles. La vidange du stockage se fait en immergeant le tuyau de pompage dans le bassin.

Après pompage, l'effluent est valorisé en épandage en agriculture, sur un périmètre dédié, validé par une étude /préalable et approuvé par arrêté préfectoral (dernier en date : AP du 10/07/2015)

Les opérations de dépotage et de pompage se feront sous la surveillance d'une personne ayant connaissance du fonctionnement de l'installation (salariés de la SAS VETA ou gérant).

Contrôle de l'accès :

- Seules les personnes en charge de l'exploitation et le propriétaire du site sont autorisées à accéder au site de stockage pour les livraisons de Nhectare, la reprise et l'épandage.
- Dans le cadre du suivi agronomique, un chargé d'affaires est autorisé à accéder au site pour la prise d'échantillons d'effluent.

D'un point de vue administratif, un registre des volumes évacués est complété par les opérateurs. Ce cahier d'enregistrement (disponible sur site) permet de comptabiliser les volumes en stock pour chacun des ouvrages.

DEMANTELEMENT : en cas de cessation d'activité, le stockage sera vidangé dans sa totalité et nettoyé. Toute autre utilisation fera l'objet d'une demande auprès de l'administration compétente.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Site existant, déjà soumis à ENREGISTREMENT (capacité des ouvrages > 1000 m³) :

- MAT. VIDANGE : 2 bassins de 550 m³ dédiés à l'activité de vidangeur (Certificat Antériorité du 24/07/2020)
- NHECTARE-IDEX : Régularisation de 2 stockages en 2022 (fosse aérienne circulaire de 1200 m³ + lagune bâchée de 900 m³)

- Bilan de Conformité en déc.2021 / Porter A Connaissance du 21/01/2022
- Donner Acte du 18/03/2022.

Le projet consiste en l'extension des capacités de stockage (bassin supplémentaire de 2400 m³) sous le même régime de l'Enregistrement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Bassin enterré et bâché	Capacité : 2 400 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " N Lat. : ° , " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

/

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Info cadastrales : Section ZC - parcelle 050
Classement PLUi du Contynois : Zone Agricole - A

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Avant :

- 2 lagunes bâchées (550 m3) dédiées aux matières de vidange (certificats d'antériorité du 24/07/2020)
- NHECTARE : 1 Fosse circulaire de 1200 m3 + 1 lagune bâchée de 900 m3 (Dossier Demande Cas par Cas 2021 + Donner Acte du 18/03/2022). => Régime ENREGISTREMENT (3 200 m3)

Après :

- + 1 bassin enterré bâché de 2 400 m3 => Classement identique : Régime ENREGISTREMENT (5 600 m3)

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site d'implantation du stockage est en dehors du périmètre de protection de Znieff (cf. cartographie annexée)
En zone de montagne ?	☐	☒	NC
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	NC
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	NC
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	NC

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	NC
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Aucun site classé et inscrit à proximité (Distance avec le site le plus proche : 1 km. Site concerné: Demeure et parc de chasse de Loeuilly (classé Monument Historique).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site d'implantation du stockage est située à 700 m des ZDH (Zones à Dominante Humide) correspondant à la rivière La Selle. => Voir cartographie annexée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	- PPRN Inondation (Vallée de la Somme - rivière la Selle) - commune de Loeuilly Le site est situé en dehors du zone défini dans le PPRI
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN Inondation approuvé le 22/07/2008
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	NC Le site d'implantation du stockage est situé en dehors des périmètres de protection de captage AEP => voir cartographie annexée.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	NC suivant inventaire Hauts de France

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site NATURA 2000 n'est référencé sur la commune O-DE-SELLE. Les sites les plus proches sont situés à plus de 10 km des installations de stockage => voir cartographie annexée. (site FR2200362 et FR2200359)
D'un site classé ?	☐	☒	NC suivant inventaire Hauts de France

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	NC. Aucun prélèvement.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le stockage est un bassin étanche. Aucun déversement, aucune infiltration vers les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	NC
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	NC
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	NC

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	- Site en dehors de périmètre de captage AEP - Aucun prélèvement en eau ou déversement dans le réseau d'assainissement
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'ouvrage de stockage étant étanche, il ne peut entraîner de perturbation ou de dégradation vers le milieu naturel à proximité.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	NC (pas de site NATURA 2000 à proximité)=>voir cartographie annexée. Sites les + proches à 10 km environ
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	NC, site d'implantation existant avec une activité identique.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	NC, aucun PPRt recensé
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	NC => Site en dehors des zonages PPRN inondation, situé en zone de plateau. PPRi recensé sur la commune : Vallée de la Somme - Rivière la Selle approuvé le 22/07/2008 Le stockage se situe à une altitude de 100m (soit + 50 m par rapport au lit de la rivière La Selle)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le trafic provenant du transport du NHECTARE se caractérise par la circulation de 2 ou 3 citernes (suivant la saison et le planning d'activité). Des rotations sont effectuées entre le site de production (Usine de méthanisation-Amiens à 20 km) et l'ouvrage de stockage. Puis entre le stockage et les parcelles agricoles situées dans un rayon moyen de 10km. Estimation trafic: 2400 m3/24 m3 (capacité citerne)= 100 rotations
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les émissions sonores sont générées par la circulation des véhicules et le bruit des pompes des citernes lors des opérations de dépotage et de pompage. Aucune fréquence particulière n'est émise.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Le Nhectare est peu odorant (contrôle fait lors d'une visite sur site) Lors du dépotage et du pompage, le flux est poussé ou aspiré en milieu liquide-tuyau citerne mmergé): peu de volatilisation d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les vibrations correspondent uniquement au déplacement des véhicules/engins agricoles (vibrations mécaniques qui ne se propagent pas au-delà de quelques mètres).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	NON => ouvrage étanche
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	NON => aucun process de production
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	NON => aucun process de production
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le site est déjà classé sous la rubrique 2716 pour le stockage de ce même effluent (fosse circulaire de 1200 m3 et bassin bâché de 900 m3 : régularisés en 2022).

Le stockage concerné par ce dossier vient compléter cette activité initiale.

=> Le nouveau bassin (2400 m3) sera exclusivement dédiée au Nhectare (effluent déjà autorisé à être stocké sur site dans 2 autres ouvrages)

- Activité vidangeur: le site comprend également 2 autres bassins (550 m3) enterrés et bâchés d'un volume total de 1100 m3 régularisés par un certificat d'antériorité du 24/07/2020 (=> certificat annexé à cette demande). ces 2 stockages sont exclusivement dédiés aux matières de vidanges collectées par la SAS VETA (agrément vidangeur renouvelé et délivré par la DDTM en 2021).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Santé Humaine:

La mise en place d'un suivi analytique permet de s'assurer de l'innocuité du NHECTARE vis-à-vis de l'arrêté du 02/02/1998 et d'éviter tout risque de contamination lors des opérations de pompage et dépotage. Mesures et prescriptions détaillées dans le plan d'épandage (AP du 10/07/2015)

les ouvrages de stockage sont situés sur un site privé, clôturé, interdit au public.

les habitations les plus proches sont situées à plus d'1 km de l'ouvrage de stockage.

l'effluent stocké est considéré comme un déchet non dangereux.

-Environnement:

Le propriétaire du stockage s'engage à surveiller l'étanchéité de son ouvrage (mesures des niveaux, inspection des géomembranes). Cela permet de s'assurer qu'aucun déversement ne sera effectué vers le milieu naturel.

La prévention des pollutions accidentelles se fait par le respect des consignes de travail (personnel qualifié et sensibilisé aux risques liés au dépotage/pompage d'effluents) + respect des prescriptions de l'arrêté ICPE du 02/02/1998.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Le projet consiste en un transit de déchet non dangereux, effluent déjà connu, avec une phase de stockage transitoire. Cette activité n'est pas un nouveau projet : le site d'implantation est déjà classé sous la rubrique 2716, pour d'autres ouvrages existants et régularisés (cf. Annexe : Donner Acte et certificat d'antériorité délivrés).

- Le projet correspond à une extension des capacités de stockage avec exploitation d'un nouveau bassin (2400m³).

- L'effluent stocké NHECTARE est connu de l'administration. Son stockage et son épandage ont déjà l'objet d'un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) (Plan d'épandage approuvé par arrêté préfectoral). Ce DDAE comporte un étude d'impact et sanitaire de cet effluent.

=> le stockage répond aux prescriptions de l'arrêté du 06/06/2018: voir BILAN DE CONFORMITE annexé.

=> Au vu de ces éléments et des éléments annexés, le projet peut être dispensé d'une étude environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Certificat d'antériorité du 27/07/2020 régularisant les installations existantes de la SAS VETA-Rubrique 2716	☒
2	Donner Acte du 18/03/2022	☒
3	Cartographie localisant les ZNIEFF, ZDH (Zones à Dominante Humide) et site NATURA 2000	☒
4	Certificat de Non Opposition / Déclaration Préalable de Travaux	☒
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom HERMANT

Prénom Jean-Philippe

Qualité du signataire Gérant de la SAS VETA

À O-DE-SELLE

Fait le 0 5 / 1 2 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)